

# À quoi ressemblent les nouveaux conseils communautaires ?

La rationalisation de la carte intercommunale a pesé dans la recombinaison des exécutifs communautaires.

**1** 266 EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une baisse de 39 %. Inédite par son ampleur, la redéfinition de la carte intercommunale a concerné deux tiers des groupements. Mené en application de la loi NOTRe, ce méga-chantier l'a été dans un délai

**« Les conseils associent mieux les villes et les campagnes (...) Avant c'était l'ignorance réciproque »**

très court. Certains élus continuent de mal vivre cette course de vitesse. « J'étais d'accord pour des arrêtés de fusion pris en 2016 mais pas pour une application immédiate. Il aurait fallu attendre 2020 car c'est anormal de ne pas respecter les suffrages de 2014 et de renvoyer des élus en cours de mandat », s'empare Corine Hourcade-Hatte, présidente de la communauté de communes Haut-Limousin en Marche (87), résultat de la fusion de trois EPCI (43 communes et 24 240 hab.). Sur le même registre, Françoise Gatel, sénatrice-maire de Châteaugiron (35) et rapporteure de la commission intercommunalité de l'AMF, parle d'une « erreur ». « Nous avons demandé durant la discussion parlementaire un report jusqu'en 2020 mais cela nous a été refusé », dénonce-t-elle.

Les 450 EPCI issus de fusions avaient jusqu'au 27 janvier dernier pour installer leurs assemblées et élire leurs nouveaux exécutifs. Comment se sont passées les élec-

tions ? Avec une réelle compétition, elles n'ont pas été purement formelles. Loin de là. « Le temps des élections consensuelles semble fini avec une politisation accrue », constate Marie-Cécile Georges, responsable du département intercommunalité et territoires de l'AMF.

Les accords de gouvernance trouvés en amont du scrutin ne constituent plus forcément la règle avec pour conséquence de vraies campagnes électorales et des concurrences renforcées. Résultat : une certaine amertume de nombreux élus qui n'ont pas été reconduits.

« Les campagnes comportaient des enjeux plus forts mais insistaient aussi sur les garanties à donner aux élus ruraux d'une gouvernance équilibrée », ajoute Nicolas Portier, délégué général de l'AdCF. En clair, des discours rassurants et misant sur l'effet levier de développement du territoire. Des clivages partisans et territoriaux renforcés ont néan-

moins changé la donne. Explication : la prise de conscience d'enjeux de pouvoirs plus forts à l'échelle intercommunale. « À la différence de 2014, il y avait différentes tendances politiques en présence et nous n'étions pas à l'abri d'une candidature de dernière minute », raconte Corine Hourcade-Hatte qui, finalement, a été la seule candidate. « Il y a aujourd'hui davantage d'intérêt pour l'intercommunalité, en milieu urbain comme rural, car c'est devenu un vrai lieu de pouvoir », explique Jean-Louis Valentin, président de la communauté d'agglomération XXL du Cotentin (Manche, 132 communes et 182 000 hab.). Dans son cas, il aura fallu pas moins de trois tours de scrutin pour être élu avec notamment un candidat du même parti que lui ! Françoise Gatel regrette « cette politisation de l'intercommunalité, encore renforcée avec la fin prochaine du cumul des mandats, qui risque de fragiliser les territoires ».

Par ailleurs, l'intérêt a été plus fort pour ces élections. « La presse locale les a beaucoup mieux couvertes qu'auparavant. De plus, un public

important a parfois assisté à l'installation des conseils. C'est nouveau », observe-t-on à l'AdCF. Même pour les vice-présidences, limitées à présent à 15, il y a pu avoir des campagnes des candidats pour justifier de leurs compétences et de leurs motivations.

## Un intérêt accru pour le scrutin

Une clef existait-elle pour bien réussir l'élection ? « Se préparer très en amont », répond Loïc Cauret, maire de Lamballe (56) et président de Lamballe Terre et Mer, passée de 17 à 40 communes et de 30 000 à 70 000 habitants. « Cela a commencé chez nous dès les municipales de 2014 en impliquant les élus comme les habitants pour bâtir une intercommunalité plus forte. Nous avons tout remis à zéro ». Résultat, tout était bouclé dès mars 2016 avec l'adoption d'une charte de gouvernance et une nouvelle organisation grâce à un accord trouvé entre tous les élus. Un temps nécessaire dont n'a pas disposé la communauté de communes Haut-Limousin en



Séance d'installation de la communauté d'agglomération du Cotentin (221 membres), le 21 janvier 2017.

Marche à cause d'une fusion imposée par le préfet et d'une hostilité très forte des élus au départ. « Nous n'avons eu que quelques mois pour nous préparer entre les élus des 43 communes. C'est beaucoup trop court », regrette Corine Hourcade-Hatte. « Dans un vaste territoire rural, avec peu de services, absorber une fusion reste très compliqué », ajoute-t-elle, un peu résignée. L'humour est bien différente chez Loïc Cauret. « Aujourd'hui, la machine tourne bien, se réjouit-il. Notre bureau, qui se réunit chaque semaine, invite tous les maires qui viennent souvent. Cela met de la fluidité dans les rapports humains ». Être passé de 38 à 64 élus ne l'empêche pas de ressentir chez eux plus d'appétence. « Ils constatent bien que nous pesons davantage face au département ou à la région », remarque-t-il. À l'heure du bilan, « les élections se sont globalement bien passées avec

un intérêt accru pour ce scrutin, estime Marie-Cécile Georges. Il y a eu néanmoins quelques surprises et cas compliqués, avec parfois de très longues délibérations et des présidents sortants évincés. Le territoire a parfois fait payer certaines tergiversations durant les discussions sur le schéma départemental de coopération intercommunale. « Dans les grandes extensions de périmètres, il sera intéressant de voir comment cela se passe avec les élus ruraux,

s'interroge Nicolas Portier. Les présidents vont devoir mouiller la chemise pour les accompagner et les rassurer ». Et de rappeler que certains candidats soutenus par des coalitions de petites communes l'ont parfois emporté contre le candidat naturel de la ville-centre. Le profil des nouveaux élus semble n'avoir que très peu changé mais avec un recul de la féminisation (lire ci-contre). « Comme auparavant, la quasi-totalité des élus ont entre 50 et

70 ans, avec beaucoup d'expérience suite à plusieurs mandats », note Corine Hourcade-Hatte. « Les nouveaux conseils associent à présent mieux les villes et les campagnes, ajoute Jean-Louis Valentin, président de la communauté d'agglomération XXL du Cotentin. Cela permet de mieux travailler ensemble alors qu'avant c'était souvent l'ignorance réciproque. » Françoise Gatel reste sceptique : « Avec un seul élu au conseil pour les petites communes, il reste bien difficile de diffuser la culture intercommunale. » Un constat encore plus vrai, selon elle, dans les groupements XXL parfois vécus comme « des machines à écraser ». Face à ce risque, la solution doit impérativement passer par une forte implication des maires. « Le

© Nour Hachimi

rôle de la conférence des maires est essentiel sans oublier les conseils municipaux qui doivent aussi être régulièrement informés, sinon l'impression sera que tout se décide d'en haut ! », prévient Françoise Gatel. « Au départ, pas mal d'élus étaient réticents. Avec beaucoup de pédagogie et de transparence, cela commence doucement à s'améliorer », conclut Corine Hourcade-Hatte, avec une pointe d'optimisme !

**Philippe POTTIÉE-SPERRY**

## Parité : un bilan pas glorieux !

Selon un premier décompte effectué par l'AMF auprès de 49 départements, sur 601 présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (nouveaux et anciens), 48 sont des femmes soit un taux de 7,9 % (7,7 % en 2014). Ce résultat semble refléter la situation générale. Pas de chiffres pour l'instant sur l'ensemble des conseillers communautaires (34 % de femmes en 2014) mais qui devrait être en baisse

compte tenu de l'effet mécanique des fusions. Dans son dernier rapport, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) juge sévèrement les EPCI comme des « zones de non-droit de la parité ». Il est vrai qu'ils font office de plus mauvais élève de la classe, à présent derrière les départements ayant quatre fois plus d'élues grâce au nouveau mode de scrutin binominal paritaire instauré en 2015.

## Informier et associer les maires

« Auparavant j'organisais chaque mois une réunion des 15 maires où l'on parlait de tout. Cela a permis d'établir du consensus et de faire voter quasiment tous les dossiers ». En passant à 43 communes, Laurent de Gouvion Saint-Cyr, président de la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), reconnaît que c'est plus compliqué ! Mais la méthode reste la même. Depuis mars 2016, des réunions plus fréquentes se tiennent avec les 43 maires. Objectif : convaincre ! « Je leur dis qu'ils sont les réels

patrons car l'intercommunalité reste une coopérative dont les maires sont les actionnaires ». Sa méthode repose aussi sur la diffusion permanente d'informations aux maires pour les tenir au courant sur tous les sujets. « Mais il ne faudrait pas être plus nombreux, nous sommes à la limite, reconnaît l'élu. Les représentativités territoriales restent équilibrées. Avec davantage de communes rurales, ce serait plus compliqué avec le risque d'une coalition contre la ville-centre. C'est ici toute la limite de la gouvernance. »